

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX - R. CONTARD - C. CURTET – M. FATTORI - M. FOUILLE – M. SIBILLE – J. RUBIO – G. SPIRHANZL - G. TETIN

E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : J SAIDI (procuration à G. TETIN) – L. GARNIER (procuration à J. RUBIO)- C. ORIOL (procuration à V. CAZAUX) – L. GRATAROLY (procuration à L. PICHON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : C. Fattori

Convocation du : 05/04/2022	Affichage le: 05/07/2022	Transmission contrôle légalité le :	Accusé réception :
--------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------	--------------------

OBJET : SALLES ASSOCIATIVES – MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS

Mme Cécile CURTET explique que la commune de Saint-Paul de Varces propose aux associations la mise à disposition des salles municipales du bâtiment Le Ruban pour leurs activités régulières et pour leurs animations ponctuelles.

Pour les occupations ponctuelles de la salle de réception et de la salle polyvalente, les samedis et dimanches, et par année associative, la première occupation est gratuite. A partir de la seconde occupation, pour les animations avec entrées payantes et/ou tenue d'une buvette, les salles seront louées au tarif de 100€ par utilisation.

Des modifications des tarifs des cautions sont également apportées au règlement intérieur, ces modifications concernent :

- la salle polyvalente (caution de 3 000€),
- la salle de réception (caution de 1 500€),
- l'entretien de la salle polyvalente (caution de 300€).

La caution pour l'entretien de salle de réception (150€) reste inchangée.

Ce règlement, annexé à la présente délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de ces salles communales.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

ID : 038-213804362-20220711-04_110722-DE

Sur le rapport de Mme Cécile CURTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
David RICHARD
A Saint Paul de Varcès
Le 11 juillet 2022**

